



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	ACIDE PICRIQUE (HUMIDIFIÉ~35%)
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	PICRIC ACID; 1,3,5-TRINITROPHÉNOL; 2,4,6-TRINITROPHÉNOL; 2-HYDROXY-1,3,5-TRINITROBENZÈNE; ACIDE PICRONITRIQUE; ACIDE CARBOZOTIQUE; ACIDE NITROXANTHIQUE; TRINITRATE DE PHÉNOL
<b>Code du produit</b>	PR-0259
<b>Formule chimique</b>	$(\text{NO}_2)_3\text{C}_6\text{H}_2\text{OH}$
<b>Masse molaire</b>	229.11
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h <a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a> <a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a>
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2026-03-11

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification SIMDUT**
- Matières solides inflammables - catégorie 1
  - Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3
  - Toxicité aigüe-Orale - catégorie 3
  - Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3
  - Sensibilisation cutanée - catégories 1

**PICTOGRAMMES**



**Mention d'avertissement** DANGER

- Mentions de danger (H)**
- Matière solide inflammable
  - Toxique par contact cutané
  - Toxique en cas d'ingestion
  - Toxique par inhalation
  - Peut provoquer une allergie cutanée

- Conseils de prudence (P)**
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
  - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
  - Utiliser du matériel antidéflagrant.
  - Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
  - En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
  - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
  - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
  - Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation
  - Garder sous clef.
  - Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
  - Rincer la bouche.
  - Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
  - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
  - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
  - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
  - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
  - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 2  
**Inflammabilité** 4  
**Réactivité** 4  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Acide picrique	88-89-1	60-65%
Eau (comme stabilisateur)	7732-18-5	Balance

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Le produit est une matière corrosive. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Sensibilisant cutané. Desquamation. Rougeurs. Fatigue. Troubles gastro-intestinaux. Vertiges. Maux de têtes. Nausée et vomissements. Dommages neurologiques. Diarrhée. Jaunissement des cheveux et de la peau. Vision brouille. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser d'agents chimiques secs.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Le produit sec est explosif. Les contenants exposés au feu ou à sa chaleur peuvent exploser. Peut exploser en cas de choc ou friction. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. Traiter le produit comme un explosif.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Rincer à grande eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur et des produits incompatibles (réf. section 10). Maintenir humide avec de l'eau. Ne pas entreposer dans des contenants de métal. On devrait disposer de l'acide picrique qui a plus de deux ans d'âge.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Acide picrique	88-89-1	TWA	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	Sensibilisant : effet critique de sensibilisation			
		TWAEV	0.100000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
	Peau			
		STEV	0.300000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
	Peau			
		TWA	0.1 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.1 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		LMPT	0.100000 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Peau			
		LECT	0.300000 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Peau			

**Origine des données**

Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)

**Gants**

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

**Yeux**

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

**Chaussures**

Utiliser des chaussures de sécurité.

**Vêtements**

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

**Contrôle d'ingénierie**

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Jaune
Odeur	Donnée non disponible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	121-123°C
Point d'ébullition	Explosion à 300°C
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	150 °C
Température d'auto-inflammation	300 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	Donnée non-disponible
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	1 g / 12 mL alcool, 10 mL benzene, 35 mL chloroforme,,65 mL ether ; Très soluble dans acétone ; Dans eau 1.27X10+4 mg/L @ 25 deg C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log Pow: 1.33 @15mmHg
Pression de vapeur	7.5X10-7 mm Hg @25C
Masse volumique et densité relative	1.763g/cm3
Densité de vapeur relative	7.90 (air=1)
Caractéristiques des particules	Poudre submergée d'eau

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Explosif à l'état sec. Les poussières fines de matières organiques ont un potentiel de former un mélange combustible ou explosif avec l'air, si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à la chaleur. Contient le stabilisant suivant: Eau (>=33%).
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Explosif lorsque sec.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas laisser sécher. Explosif à l'état sec. Sensible aux chocs. Sensible aux frottements. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes. Réducteurs. Oxydants forts. Certains métaux. Fer. Zinc. Cuivre. Et leurs sels.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### ACIDE PICRIQUE (HUMIDIFIÉ~35%)

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation et contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Sensibilisant cutané. Dermatite. Brûlures sévères et ulcérations des tissus. Desquamation. Teinte jaunâtre de la peau et des cheveux.
- Respiration	Maux de tête. Nausées et vomissements.
- Ingestion	Nausées et vomissements. Maux de tête. Diarrhée. Dommages aux reins. Dommages au foie.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensibilisation cutanée. Dommages système nerveux. Dommages aux reins. Dommages au foie. Teinte jaunâtre de la peau et des cheveux. Faiblesse. Troubles digestifs. Myalgie. Hématurie (sang dans les urines). Dermatite. Conjonctivite.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 200mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### ACIDE PICRIQUE (HUMIDIFIÉ~35%)

<b>Écotoxicité</b>	Donnée non-disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non-disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	1344
<b>Appellation réglementaire</b>	TRINITROPHÉNOL HUMIDIFIÉ avec au moins 30% (masse) d'eau
<b>Classification du TMD</b>	Solides inflammables 4.1
<b>Groupe d'emballage</b>	I
<b>Indice de quantité limitée</b>	0 kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	10, 38, 62

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Matières solides inflammables - catégorie 1</li><li>- Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3</li><li>- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 3</li><li>- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3</li><li>- Sensibilisation cutanée - catégories 1</li></ul>
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG: Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA: United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV: Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-03-11**